

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

SERVICE
TERRITORIAL
DIEPPOIS



IDEFHI

INSTITUT DÉPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE, DE LA FAMILLE
ET DU HANDICAP POUR L'INSERTION



Contenu

Introduction.....	6
I. Activité et population accueillie	7
A. L'activité – données globales des accueils réalisés.....	7
1. Les habilitations	7
2. Le nombre de journées réalisées et le taux d'occupation du service.....	8
3. Le nombre de jeunes suivis dans l'année au global	9
4. Le mouvement des entrées et sorties au global	9
5. Le nombre d'accueils préparés et en urgence au global.....	11
B. Les accueils en hébergement (<i>MECS, unités d'accueil d'urgence, pouponnière,</i>).....	11
1. Activité et population accueillie	11
1.1. Les habilitations	11
1.2. Le nombre de journées réalisées et le taux d'occupation	12
1.3. La file active : le nombre de jeunes suivis dans l'année.....	13
2. Les mouvements	14
2.1. Les mouvements internes et externes	14
2.2. Le nombre d'accueil préparés et en urgence.....	15
2.3. Le nombre de sorties par orientation	15
3. Les personnes accueillies.....	16
3.1. Le profil des personnes accueillies hors APJM	16
3.2. La situation familiale et les liens parentaux.....	17
3.3. La situation géographique.....	19
3.4. Les mesures de placement et de protection.....	20
3.5. La scolarité	21
3.6. La santé	22
3.7. Les prises en charges complexes.....	23
C. Accueil familial renforcé - protection de l'enfance.....	24
1. Activité et population accueillie	24
1.1. Les habilitations	24
1.2. Le nombre de journées réalisées et le taux d'occupation	24
1.3. La file active : le nombre de jeunes suivis dans l'année.....	25

2.	Les mouvements	25
2.1.	Les mouvements internes et externes	25
2.2.	Le nombre d'accueil préparés et en urgence	26
2.3.	Le nombre de sorties par orientation	26
3.	Les personnes accueillies.....	27
3.1.	Le profil des personnes accueillies.....	27
3.2.	La situation familiale et les liens parentaux.....	27
3.3.	Le droit des parents	28
3.4.	La situation géographique.....	29
3.5.	Les mesures de placement et de protection.....	29
3.6.	La scolarité	30
3.7.	La santé	31
3.8.	Les prises en charges complexes.....	32
D.	Accueil modulable protection de l'enfance ou service à domicile handicap (SMD, MAPA,).....	32
1.	Activité et population accueillie MAPA.....	32
1.1.	Les habilitations	32
1.2.	Le nombre de journées réalisées et le taux d'occupation	33
1.3.	La file active : le nombre de jeunes suivis dans l'année.....	33
2.	Les mouvements	34
2.1.	Les mouvements internes et externes	34
2.2.	Le Motif de sorties par orientation.....	35
3.	Les personnes accueillies.....	36
3.1.	Le profil des personnes accueillies.....	36
3.2.	La situation familiale et les liens parentaux.....	36
3.3.	La situation géographique.....	37
3.4.	La scolarité	38
3.5.	La santé	38
3.6.	Les prises en charges complexes.....	39
E.	Intervention éducative à domicile classique et renforcée.....	39
1.	Activité et population accueillie	39

1.1.	Les autorisations.....	39
1.2.	Le nombre de journées réalisées et le taux d'occupation	39
1.3.	La file active : le nombre de jeunes suivis dans l'année.....	40
2.	Les mouvements.....	41
2.1.	Les mouvements internes et externes	41
2.2.	Le nombre de sorties par orientation	41
3.	Les personnes accueillies.....	42
3.1.	Le profil des personnes accueillies.....	42
3.2.	La situation familiale et les liens parentaux.....	43
3.3.	La situation géographique et les transports	43
3.4.	La scolarité	44
3.5.	La santé	45
3.6.	Les prises en charges complexes.....	46
II.	Vie du service	47
A.	La mise en œuvre du droit des usagers.....	47
1.	La personnalisation de l'accompagnement	47
2.	Les groupes d'expression et les conseils de la vie sociale.....	47
3.	L'observatoire des événements indésirables.....	48
B.	L'évolution dans les prestations et services rendus à l'utilisateur et sa famille.....	49
1.	Actions d'éducation pour la santé.....	49
2.	L'ouverture sur l'extérieur et les partenariats.....	51
3.	Actions d'amélioration du cadre de vie des usagers et de développement durable	52
4.	Les faits marquants.....	53
5.	La participation du service à l'élaboration du projet d'établissement.....	54
III.	Projet de service (objectifs et résultats, orientations)	55
A.	Etat d'avancement de la mise en œuvre du projet de service, actions marquantes en 2022	55
B.	Le plan d'amélioration continue de la qualité du service (PACQ S).....	55
C.	Le plan d'actions Vie Affective Relationnelle et Sexuelle	56
	Conclusion : Perspectives	58

Introduction

L'année 2022 est une année de changements pour le Service territorial Dieppois.

Entre la fermeture des unités historiques du Foyer du bois de la ville, lesquelles délivraient une prestation unique sur le département, et l'ouverture de la structure « Arques-en-ciel », en partie par redéploiement, avec deux unités MECS de 12 places et une unité de service d'accueil d'urgence (le SAUD) de 12 places. Cette dernière unité constitue une nouvelle prestation sur le service car, bien que la pouponnière soit un SAU, elle garde une dimension spécifique par rapport aux SAU en raison de l'accueil de tout-petits.

L'ouverture du SAUD a nécessité une adaptation importante des professionnels, bien que la plupart ait été recrutée en externe, spécifiquement pour l'ouverture. L'arrivée de cette unité d'accueil d'urgence a également modifié les pratiques de l'ensemble des professionnels, notamment dans le cadre des astreintes, dont le fonctionnement a été revu pour intégrer la spécificité d'une unité d'urgence.

En 2022, comme identifié en 2021, le STD a vécu au rythme des sureffectifs chroniques sur les unités d'hébergements avec un effet de saturation. L'ouverture du SAU en septembre, avec un fonctionnement sur à peine 4 mois n'a pas permis de tempérer ce phénomène sur le service en 2022.

Cela étant, ce phénomène existe à plus grande échelle, sur l'ensemble du territoire départemental. Aussi, face à ces besoins grandissant sur le territoire, le Département a acté une création de 6 places supplémentaires sur le SMD du territoire dieppois, dans l'objectif de mettre en place les mesures en attente, lesquelles embolisant parfois des unités d'hébergement dans l'attente de cette dernière.

Dans ce contexte de changements, d'effet de saturation des dispositifs, une activité émaillée par des difficultés tout au long de l'année, accentuées par des contraintes sur le plan des ressources humaines, l'ensemble des agents du service territorial dieppois, tous métiers confondus, a fait preuve de solidarité et d'un engagement ne visant qu'à garantir la qualité d'accompagnement auprès de nos jeunes et familles accompagné(e)s.

I. Activité et population accueillie

A. L'activité – données globales des accueils réalisés

1. Les habilitations

Les habilitations sont prises en compte au 31 décembre de chaque année :

	SAUD	MECS	AFR	Accueil Modulaire		UIED - IEDR	Pouponnière	Total
				MAPA	SMD			
2020	0	113	55	10	24	10	12	224
2021	0	113	55	10	24	83	12	297
2022	12	97	55	10	30	83	12	299

Au cours de l'année 2022, les habilitations du STD ont évolué entre la fermeture du Foyer du Bois de la Ville (28 places de MECS) et l'ouverture de la structure Arques-en-ciel (24 places de MECS et 12 places de SAU). De cette évolution, il ressort une baisse du nombre de places MECS classique passant de 113 à 97 (dont 2 places revalorisées en 2022 en places de semi-autonomie et rattachées à la MECS Transition). Néanmoins, le STD s'est vu doté d'un service d'accueil d'urgence de 12 places, nouvelle prestation sur le service car la pouponnière est un SAU mais avec une dimension spécifique par rapport aux SAU en raison de l'accueil de tout-petits.

Concernant l'accueil modulable, à compter du mois de septembre, il a été acté une extension temporaire, pérennisée par la suite, de 6 places portant cette unité de 24 à 30 places sur la fin d'année 2022.

Ces évolutions portent la capacité totale du STD à 299 places au 31 décembre 2022.

2. Le nombre de journées réalisées et le taux d'occupation du service

Evolution du taux d'occupation et du nombre de journées réalisées par type d'accompagnement

	SAUD		MECS		AFR		Accueil Modulable				UIED - IEDR		Pouponnière	
	nb de journées	Taux	nb de journées	Taux	nb de journées	Taux	MAPA		SMD		nb de journées	Taux	nb de journées	Taux
							nb de journées	Taux	nb de journées	Taux				
2020			35675	86,30%	17636	87,60%	3132	85,60%	8177	93,40%	4148	113,3	4282	97,5
2021			37390	90,70%	18273	91%	3025	82,90%	8556	97,70%	19771	65,3	4087	93,3
2022	1302	98%	35187	95%	15927	79%	14214	90,40%	9254	105,60%	25520	84,2	4413	100,8

Sur la même tendance que l'année 2021, l'année 2022 a vu une augmentation du taux d'occupation dans les MECS. Cette hausse de 4,3% entre 2021 et 2022 s'explique par la fermeture définitive du Foyer du Bois de la Ville au 30 juin, dont l'activité était déjà fortement réduite depuis le 1^{er} janvier dans le cadre de l'anticipation de la fermeture et par l'ouverture d'une MECS Verticale sur Arques au 12 septembre qui a fonctionné à capacité pleine dans les 10 jours ayant suivi l'ouverture.

Cette hausse s'explique aussi par les sureffectifs importants réalisés sur plusieurs MECS au cours de l'année 2022.

La pouponnière a un taux d'occupation relativement important pour l'année 2022 par rapport au taux d'occupation habilité, s'expliquant par un nombre plus important d'accueils d'urgence et des périodes de sureffectif.

Concernant l'AFR, après deux années consécutives qui ont vu le taux d'occupation augmenter, cette année 2022 a vu le taux d'occupation fortement chuter. Cela s'explique par le gel de 5 places sur le service mais aussi, et surtout, par un nombre important de départs d'assistants familiaux non compensés par de nouveaux recrutements et impliquant un nombre d'agrément insuffisant sur le service pour atteindre le taux d'occupation pour lequel l'AFR est habilité.

En 2022, les taux d'occupation des unités du PIAD ont nettement augmenté. Pour la MAPA, cette augmentation est le reflet d'une meilleure identification de la mesure par les cadres de l'Aide Sociale à l'Enfance qui l'ont, de fait, plus sollicitée. Pour le SMD, l'augmentation s'explique par la création temporaire de 6 places supplémentaires à compter de septembre. Et pour l'IEDR, l'augmentation est liée à un fonctionnement en année pleine par rapport à 2021.

3. Le nombre de jeunes suivis dans l'année au global

		Habilitation décembre 2022	Nombre de jeunes suivis 2022
hébergement collectif		97	197
Service d'accueil d'urgence		12	24
AFR		55	56
Accueil modulable	MAPA	10	22
	SMD	30	49
IED-IEDR	IED	63	90
	IEDR	20	25
Pouponnière		12	29
Total		299	492

Le nombre de jeunes suivis au cours de l'année 2022 reflète un turn-over relativement important sur nos unités, propre à notre mission d'accueil d'urgence que ce soit sur les SAU (taux de file active de 2 pour le SAUD et de 2,4 pour la pouponnière) que ce soit sur les MECS (taux de file active de 2).

4. Le mouvement des entrées et sorties au global

Par rapport à l'année 2021, le nombre des entrées comme des sorties est en forte hausse (+148 entrées et +139 sorties par rapport à 2021) mais cette augmentation est liée à l'évolution de l'habilitation notamment sur l'unité UIEDR qui implique un plus grand nombre de mouvements sur une année pleine.

Unités	Entrées	Sorties
MECS Petite Enfance	14	15
MECS Accueil Adolescents	18	28
MECS Foyer du Bois de la Ville	9	26
MECS Arques la Bataille	33	10
MECS Foyer d'Eu	16	16
MECS Accueil	19	17
MECS Transition	26	25
Pouponnière	19	18
SAUD	24	12
Total Hébergement	178	167
AFR	8	16
total AFR	8	16
MAPA	15	14
SMD	26	19
IED-IEDR	61	61
total accueil modulable	102	94
Total STD	280	261

Si, sur la plupart des unités les mouvements s'équilibrent entre entrées et sorties, ce n'est pas le cas de certaines unités :

- Les MECS Accueil Adolescents et Foyer du Bois de la ville, le nombre de sorties est entre 2 à 3 fois plus important que le nombre d'entrées mais s'explique par le déménagement pour la 1^{ère} unité (les 12 jeunes ayant intégré la structure d'Arques) et par la fermeture définitive pour la 2^{nde},
- Les MECS d'Arques La Bataille et le SAUD comptabilisent a contrario entre 2 et 3 fois plus d'entrées en raison de leur ouverture au 12 septembre et un fonctionnement sur 3 mois et demi seulement en 2022.

5. Le nombre d'accueils préparés et en urgence au global

Sur l'ensemble des enfants suivis, 104 jeunes sont arrivés en situation d'urgence :

	Admissions en urgence	Admissions préparées
hébergement collectif	81	78
AFR	4	4
Pouponnière	19	
Total	104	82

B. Les accueils en hébergement (MECS, unités d'accueil d'urgence, pouponnière,)

1. Activité et population accueillie

1.1. Les habilitations

	SAUD	MECS	Pouponnière	Total
2020	0	113	12	125
2021	0	113	12	125
2022	12	97	12	121

Comme évoqué dans le chapitre précédent, l'habilitation du STD a évolué en 2022 sur sa partie hébergement avec une diminution de 16 places sur les MECS et une création de 12 places de service d'accueil d'urgence. Portant l'habilitation du STD de 125 à 121 places en hébergement collectif.

A noter que dans les 97 places MECS, sont comptabilisées les deux places « studios » de l'unité Transition, qui deviennent par la suite des places de semi-autonomie.

1.2. Le nombre de journées réalisées et le taux d'occupation

	SAUD		MECS		Pouponnière	
	nb de journées	Taux	nb de journées	Taux	nb de journées	Taux
2020	0	0	35675	86,30%	4282	97,5 %
2021	0	0	37390	90,70%	4087	93,3 %
2022	1302	98%	35187	95%	4413	100,8 %

L'évolution du taux d'occupation du SAU ne peut être commentée n'ayant pas de comparatif sur l'année précédente. Néanmoins, il est à noter que sur un peu plus de 3 mois de fonctionnement, le SAU atteint déjà son plein taux d'occupation (soit 98%, taux d'occupation notifié).

Sur les MECS, pour la 1^{ère} année, le taux d'occupation notifié est atteint soit 95% alors que sur les années précédentes, les MECS fonctionnaient en sous-activité avec un taux d'occupation inférieur au taux notifié. Comme évoqué plus haut, cela s'explique entre autres par la fermeture du foyer du bois de la ville qui fonctionnait depuis longtemps en sous-activité et impactait en ce sens le taux d'occupation des MECS mais aussi par des périodes de sureffectif régulier sur d'autres MECS :

- Petite Enfance : 9 mois en sureffectif sur 12 mois,
- Accueil : 11 mois en sureffectif sur 12 mois,
- Foyer Eu : 11 mois en sureffectif sur 12 mois,
- Transition : 4 mois en sureffectif sur 12 mois.

La pouponnière, sur l'année 2022 a vu son taux d'occupation augmenter de 7,5% par rapport à l'année 2021. Cela s'explique par un turn-over plus important (avec un ratio de file active à 2,42 en 2022 contre 2 en 2021). La pouponnière a également connu des périodes de sureffectif avec au moins 13 enfants accueillis sur au moins 6 mois de l'année.

1.3. La file active : le nombre de jeunes suivis dans l'année

Unités	Habilitation de janvier à Août 2022	Habilitation de septembre à décembre 2022	Nombre de jeunes suivis en 2022
MECS Petite Enfance	18	18	32
MECS Accueil Adolescents	12	0	28
MECS Foyer du Bois de la Ville	28	0	26
MECS Arques la Bataille	0	24	34
MECS Foyer d'Eu	19	19	36
MECS Accueil	18	18	37
MECS Transition	18	18	40
Pouponnière	12	12	29
SAUD	0	12	24
Total Hébergement	125	121	276

Au 31 décembre 2022, le taux de file active était de 2,3 sur les unités d'hébergement. En 2021, ce taux de file active était de 1,83 et nous faisons déjà le constat d'un taux bien supérieur aux années précédentes.

La comparaison doit cependant être relativisée car elle est biaisée d'une année sur l'autre en raison des évolutions sur l'habilitation et surtout de la fermeture puis l'ouverture d'unités au cours de l'année.

Néanmoins sur les unités d'hébergement qui ont fonctionné à l'année, le taux de file active est très important, atteignant quasiment 2 ou presque sur chacune d'elles.

- MECS Petite Enfance : 1,8 (1,61 en 2021),
- Foyer Eu : 1,9 (1,51 en 2021),
- MECS Accueil : 2 (1,89 en 2021),
- MECS Transition : 2,2 (2,44 en 2021).

2. Les mouvements

2.1. Les mouvements internes et externes

Unités	Entrées	Sortie
MECS Petite Enfance	14	15
MECS Accueil Adolescents	18	28
MECS Foyer du Bois de la Ville	9	26
MECS Arques la Bataille	33	10
MECS Foyer d'Eu	16	16
MECS Accueil	19	17
MECS Transition	26	25
Pouponnière	19	18
SAUD	24	12
Total Hébergement	178	167

Par rapport aux années précédentes, le STD a enregistré sur ces unités d'hébergement un nombre d'entrées et de sorties beaucoup plus important en 2022 (178 entrées en 2022 contre 132 en 2021 et 167 sorties contre 122 en 2021).

En revanche, à l'image des années passées, le nombre d'entrées reste supérieur au nombre de sorties et se fait le reflet des taux de file active importants présentés juste au-dessus.

2.2. Le nombre d'accueil préparés et en urgence

Unités	entrées en 2022	entrées préparées	urgences
MECS Petite Enfance	14	8	6
MECS Accueil Adolescents	18	18	0
MECS Foyer du Bois de la Ville	9	3	6
MECS Arques la Bataille	33	21	12
MECS Foyer d'Eu	16	5	11
MECS Accueil	19	13	6
MECS Transition	26	10	16
Pouponnière	19		19
SAUD	24	0	24
Total Hébergement	178	78	100

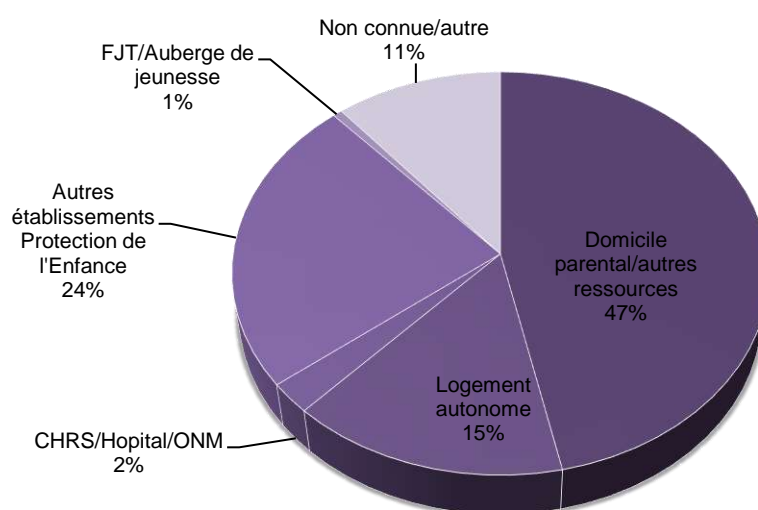
Au 31 décembre 2022, le STD a enregistré 78 entrées préparées contre 100 entrées en urgence.

En 2021, les admissions réalisées en urgence représentaient 38,8% des entrées totales sur le service. En 2022, ces admissions en urgences représentent 56% des entrées totales. Le nombre d'entrées en urgence a donc de nouveau augmenté sur le service (+7,2%), mais cette augmentation reste à relativiser dans la mesure où le service a ouvert une unité d'accueil d'urgence en septembre, sur laquelle toutes les entrées sont comptabilisées par nature sur l'urgence.

2.3. Le nombre de sorties par orientation

Alors qu'en 2021, les sorties vers un retour en famille ne représentaient que 7% des orientations à la sortie, l'année 2022 a enregistré 47% de sorties vers un retour en famille. Ce qui représente près de la moitié des sorties. Dans la majorité des cas, ces sorties vers le domicile parental sont accompagnées dans le cadre d'une mesure de milieu ouvert.

Orientation d'hébergement à la sortie des unités d'accueil



Les sorties vers un autre établissement de protection de l'enfance sont la deuxième modalité d'orientation et représentent 24% des sorties (représentation stable par rapport à 2021, 27%).

3. Les personnes accueillies

3.1. Le profil des personnes accueillies hors APJM

	Maltraitance physique ou psychologique	Carences éducatives	Conflits relationnels	Comportements à risque	Autorité parentale vacante
MECS Petite Enfance	13	10			
MECS Accueil Adolescents					
MECS Foyer du Bois de la Ville	5	13	1	1	4
MECS Arques la Bataille	16	51	1		
MECS Foyer d'Eu	6	19	4	5	
MECS Accueil	6	16	8		
MECS Transition	5	3	5		
Pouponnière	4	24		1	
SAUD	4	13	5		
Total	59	149	24	7	4

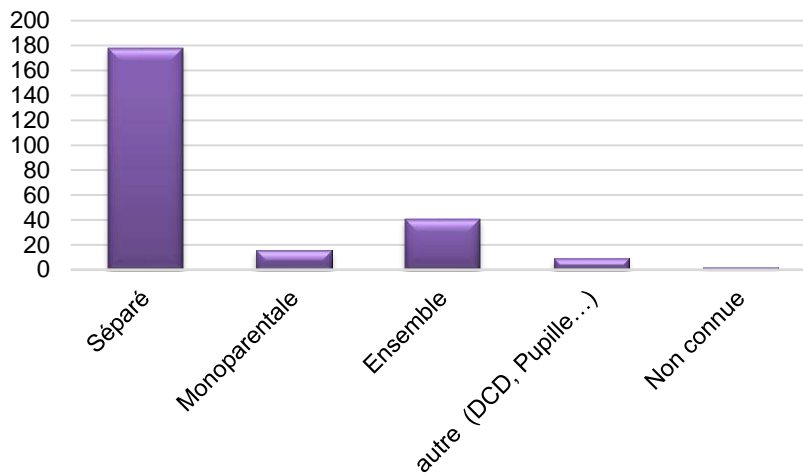
En 2022, pour la majorité des jeunes accueillis dans les unités d'hébergement, l'origine du placement se trouve dans des carences éducatives (pour 149 des situations). Le second motif de placement se trouve dans des maltraitements, qu'elles soient physiques ou psychologiques (pour 59 d'entre elles). Pour ces raisons, le travail avec les familles, même sur les MECS, est primordial et justifie la généralisation de la présence d'un référent famille dans ces unités (comme c'est le cas sur le Foyer d'Eu, les MECS Accueil et Petite Enfance, les MECS d'Arques et le SAUD).

3.2. La situation familiale et les liens parentaux

Unités	Séparé	Mono-parentale	Ensemble	autre (DCD, Pupille...)	Non connue
MECS Petite Enfance	17	2	4	1	
MECS Accueil Adolescents					
MECS Foyer du Bois de la Ville	18		2	3	2
MECS Arques la Bataille	59		12	2	
MECS Foyer d'Eu	21	5	6	3	
MECS Accueil	20	7	3		
MECS Transition	9	2	2		
Pouponnière	16		12		
SAUD	18	0	0	0	0
Total Hébergement	178	16	41	9	2

En 2022, la tendance reste la même par rapport aux années précédentes quant à la situation des parents et se fait même plus marquée dans la mesure où 72% des parents sont séparés (contre 57% en 2021 et 54% en 2020).

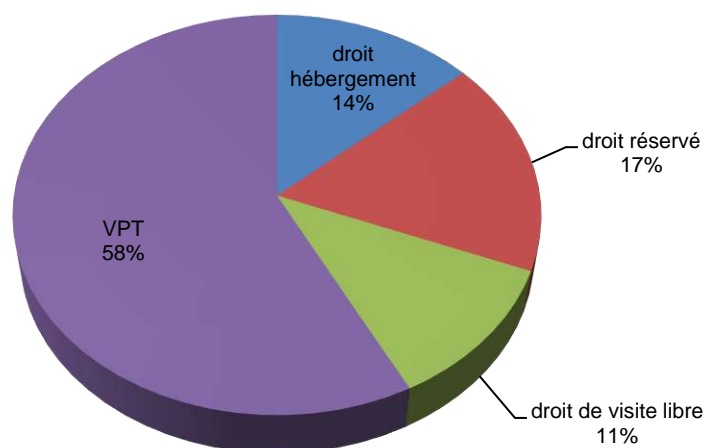
situations familiales



Les droits des parents des jeunes présents au 31 décembre 2022

	droit hébergement	droit réservé	droit de visite libre	VPT	Sans visites et hébergements hors APJM
hébergement collectif	25	32	21	106	
SAUD	1	6	5	14	
Pouponnière	1	2		7	
Total	27	40	26	127	0

Droits des parents des jeunes accompagnés en hébergement

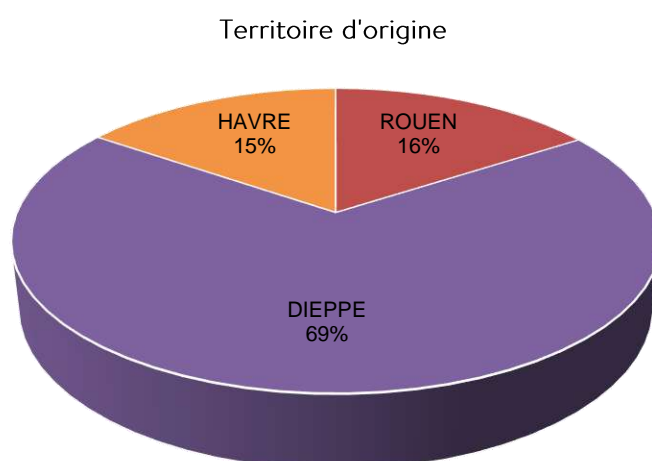


En 2022, le nombre de parents bénéficiant d'un droit d'hébergement ou d'un droit de visite libre reste stable avec des chiffres similaires à l'année 2021. Il en est de même pour le nombre de parents pour lesquels les droits sont réservés.

En revanche, nous constatons une augmentation du nombre de visites médiatisées (VPT) qui est passé de 77 en 2021 à 127 en 2022. Cette augmentation est corrélée à l'évolution de l'habilitation mais s'explique aussi par le fait que les Juges des Enfants peuvent ordonner plus régulièrement des alternances dans les modalités de rencontre parents/enfants (un droit de visite libre en alternance avec un droit de visite en présence partielle d'un tiers par exemple).

3.3. La situation géographique

	ROUEN	DIEPPE	HAVRE
hébergement collectif	34	137	32
SAUD	2	17	2
Pouponnière	3	15	4
Total	39	169	38



L'année 2021 avait été marquée par l'augmentation nette du nombre de jeunes issus des territoires havrais et rouennais sur le territoire dieppois, pour près de la moitié d'entre eux (48%). En 2022, le STD a enregistré une majorité d'accueils de jeunes issus du territoire

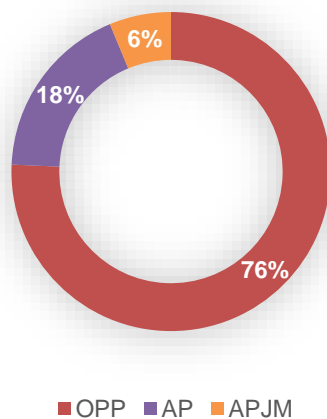
dieppois (69%). Cette proportion, bien que cohérente, s'explique par l'accueil en septembre sur les nouvelles unités du STD (SAUD et MECS Verticale) d'un grand nombre de jeunes du territoire qui se trouvaient dans une situation de placement non exécuté depuis plusieurs mois.

En revanche, les accueils en urgence continuent de concerner une part importante de jeunes issus des deux autres territoires, principalement de jeunes adolescentes.

3.4. Les mesures de placement et de protection

	OPP	AP	APJM
hébergement collectif	87	21	9
SAUD	8	2	
Pouponnière	14	3	
Total	109	26	9

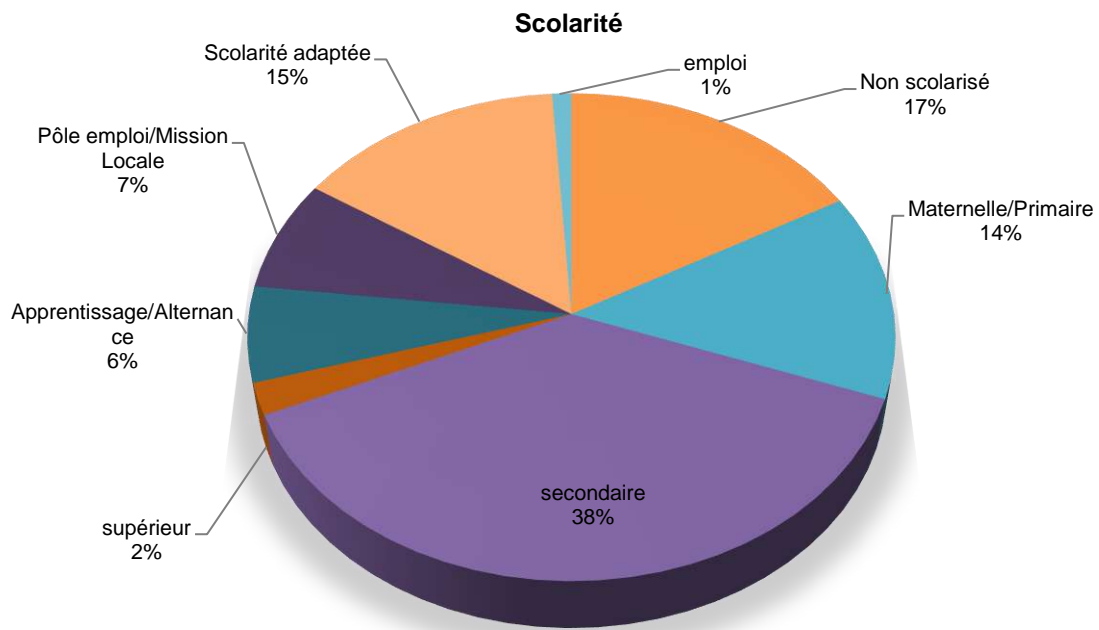
Mesure de placement hébergement



Sur les unités d'hébergement, la majorité (76%) des enfants et adolescents accueillis le sont dans un cadre judiciaire, avec une ordonnance de placement du Juge des Enfants, tandis que les jeunes accueillis dans un cadre administratif, avec un contrat d'accueil provisoire et donc l'adhésion des parents, ne représentent que 18% des situations. Ces données sont stables d'une année sur l'autre et sont représentatives d'un travail fort à engager auprès des familles concernant la mesure de placement en elle-même.

3.5. La scolarité

	Non scolarisé	Maternelle / Primaire	secondaire	supérieur	Apprentissage/ Alternance	Pôle emploi/ Mission Locale	Scolarité adaptée	emploi
hébergement collectif	16	13	36	2	6	7	14	1
SAUD							2	
Pouponnière	16	1						
Total	32	14	36	2	6	7	16	1



En 2022, la part de jeunes non scolarisés sur le STD est de 17%. Ce chiffre peut paraître important mais doit être relativisé en raison de l'intégration des enfants de la pouponnière, lesquels ne sont évidemment pas scolarisés car trop jeunes.

En septembre 2022, 3 enfants sur les 12 de la pouponnière ont fait leur rentrée à l'école maternelle.

La part de jeunes ayant une scolarité adaptée (établissement MDPH) reste stable mais en augmentation constante tous les ans : 15% en 2022, 13% en 2021 et 12% en 2020. Cela est le reflet d'un nombre croissant de jeunes accompagnés ayant une situation de handicap, notamment des troubles du comportement.

3.6. La santé

Alors qu'en 2021, nous faisons déjà le constat inquiétant d'une forte augmentation du nombre d'hospitalisations, l'année 2022 est elle aussi marquée par un accroissement très important de celles-ci : 45 hospitalisations (+11 par rapport à 2021), pour une durée cumulée de 646 jours contre 278 jours en 2021.

Ces séjours en hôpital concernent au total 21 jeunes et se font principalement sur des unités de soins psychiatriques.

Cette année encore cela reflète l'augmentation du nombre d'accueils sur les MECS de jeunes ayant des troubles psychiques importants, et ce sur toutes les tranches d'âge.

Unité	Nombre de jeunes hospitalisés	Nombre d'hospitalisations	Durée cumulée d'hospitalisation
Accueil	3	16	162
Ados	3	8	210
EU	4	5	37
FBV	2	3	10
Petite Enfance		0	0
Transition	8	12	143
MECS Verticale	1	1	84
Total 2022	21	45	646
2021	15	34	278
2020	9	12	64

3.7. Les prises en charges complexes

Les jeunes faisant l'objet d'une mesure de protection

Unité	Nb de jeunes pris en charge en IME	Nb de jeunes pris en charge en ITEP	Nbre de jeunes pris en charges en scolarité spécialisée	Total de jeunes faisant l'objet d'une double mesure
FBV				0
Transition			3	3
Accueil	1	1	1	3
Petite Enfance	2	2	3	7
Ados		2		2
Mecs Verticale			1	1
Eu			4	4
SAUD			1	1
Pouponnière				0
Total 2022	3	5	13	21
2021	6	1	6	13
2020	5	1	3	9

Dans le droit fil des années précédentes, l'année 2022 a enregistré une augmentation du nombre de jeunes bénéficiaires relevant de la protection de l'enfance avec une notification MDPH. Alors que l'augmentation était de +4 entre 2020 et 2021, elle est de +8 entre 2021 et 2022 et donc +12 entre 2020 et 2022.

En effet, sur les unités d'hébergement, nous accueillons de plus en plus de jeunes relevant de situations dites complexes. Pour ces dernières, nous bénéficions, à la marge, de prises en charge additionnelles sous la forme de renfort éducatif. Ce, alors même qu'il est nécessaire d'individualiser l'accompagnement auprès de ces jeunes au profil complexe, pour garantir la qualité de prise en charge tant pour eux que pour les autres jeunes des unités.

C. Accueil familial renforcé - protection de l'enfance

1. Activité et population accueillie

1.1. Les habilitations

	AFR	Total
2020/2021 et 2022	55	55

Tous les services proposant une prestation d'Accueil Familial sur le territoire départemental sont confrontés à des difficultés de recrutements d'assistants familiaux. Les AFR de l'IDEFHI n'échappent pas à ce constat, avec un impact particulièrement marqué sur le territoire dieppois. En 2021, en accord avec le département, l'IDEFHI a gelé 5 places sur le territoire au regard de l'impossibilité à réaliser une activité cohérente pour une habilitation à 55 places.

La situation a perduré tout au long de l'année 2022. Dans son arrêté en date du 16 février 2023, le département a réduit officiellement l'activité de l'AFR du STD à 50 places.

1.2. Le nombre de journées réalisées et le taux d'occupation

	AFR	
	nb de journées	Taux
2020	17636	87,60%
2021	18273	91%
2022	15927	79%

Le nombre de journées réalisées et le taux d'occupation en 2022 s'entendent sur la base de 50 accueils, déduction faite du gel de 5 places. Malgré cela, le taux d'occupation de 2022 est en forte baisse (-12%) par rapport à 2021. Cela s'explique par 2 démissions et des départs à la retraite d'assistants familiaux, départs qui n'ont pas été compensés par des recrutements. De plus, la plupart des assistants familiaux faisant valoir leur droit à retraite disposaient de 2 à 3 agréments. Pour un départ, il faudrait être en capacité de recruter 2 nouveaux agents.

Dès la mi-juillet 2022, le service s'est trouvé dans la situation où le nombre d'agréments activables était inférieur à la capacité habilitée.

En outre, cet élément complexifie de manière forte l'organisation des relais permettant aux assistants familiaux de poser des temps de repos, notamment en période estivale. L'essoufflement ressenti par les Assistants Familiaux s'en trouve alors renforcé.

1.3. La file active : le nombre de jeunes suivis dans l'année

	Habilitation décembre 2022	Nombre de jeunes suivis 2022
AFR	55	56
Total	55	56

En 2022, l'unité AFR a accompagné 56 jeunes sur les 50 places, supposant un ratio de file active à 1,12.

2. Les mouvements

2.1. Les mouvements internes et externes

Unités	Entrées	Sortie
AFR	8	16
total AFR	8	16

L'unité AFR a enregistré un nombre important de sorties par rapport au nombre d'entrées : le double. Cela reflète le nombre de départs d'assistants familiaux au cours de l'année qui ne sont pas remplacés, faute de parvenir à recruter, et donc l'impossibilité de faire des accueils supplémentaires, malgré des places affichés libres par rapport à l'habilitation.

2.2. Le nombre d'accueil préparés et en urgence

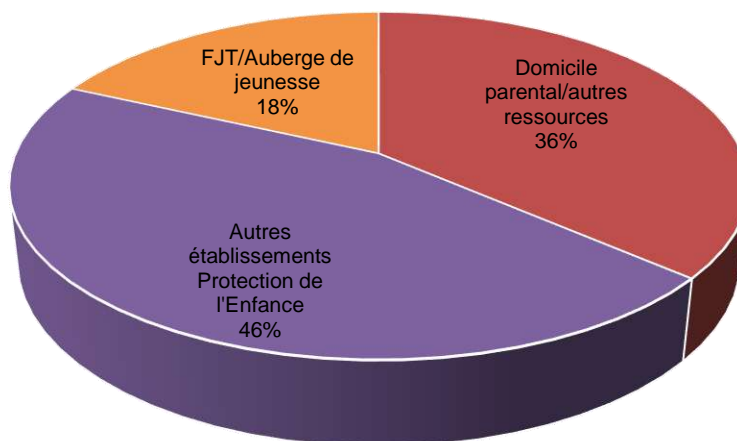
	Admissions en urgence	Admissions préparées
AFR	4	4
Total	4	4

Au cours de l'année 2022, 4 accueils ont été réalisés en urgence contre 4 accueils préparés. L'année dernière, aucun accueil en urgence n'avait été réalisé.

Ces 4 admissions en urgence se font le reflet du besoin récurrent et important car si les accueils en urgence se sont réalisés sur l'AFR, pourtant en difficulté pour répondre à notre mission d'accueil, c'est qu'ils n'ont pas pu l'être sur des unités d'hébergement (notamment sur des tranches d'âge basses).

2.3. Le nombre de sorties par orientation

Sorties par orientation



Près de la moitié des sorties de l'unité AFR s'est faite vers un autre établissement de protection de l'enfance, ou tout du moins une autre modalité de prise en charge. Cette proportion s'explique au fait que les sorties sont liées à une cessation d'activité d'un assistant familial au cours de l'année, avec la nécessité de réorienter le ou les enfant(s) accueilli(s).

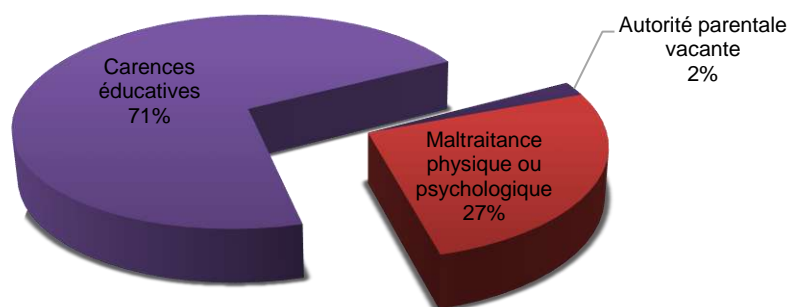
3. Les personnes accueillies

3.1. Le profil des personnes accueillies

Type d'accompagnement	Maltraitance physique ou psychologique	Carences éducatives	Conflits relationnels	Comportements à risque	Autorité parentale vacante
AFR	13	35			1
Total	13	35	0	0	1

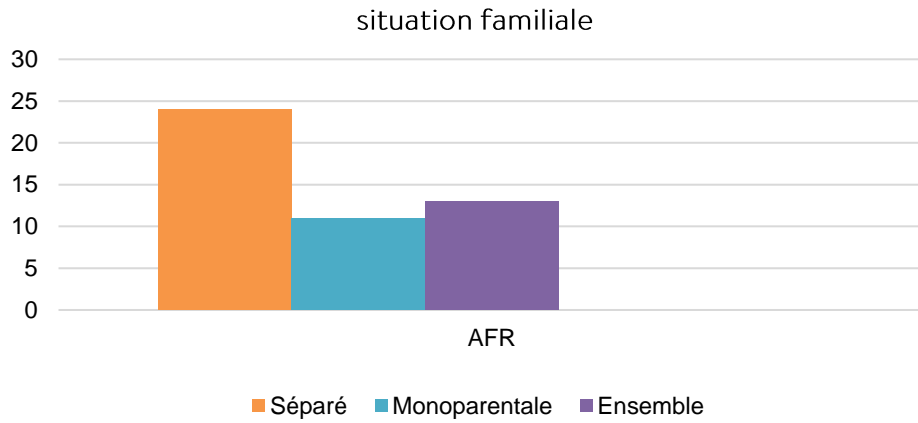
Comme sur les unités d'hébergement, en 2022, la majorité des enfants et adolescents suivis par l'unité AFR le sont pour des carences éducatives à l'origine de leur placement (71%). Le second motif de placement à l'AFR est la maltraitance physique ou psychologique.

Profil des personnes accueillies



3.2. La situation familiale et les liens parentaux

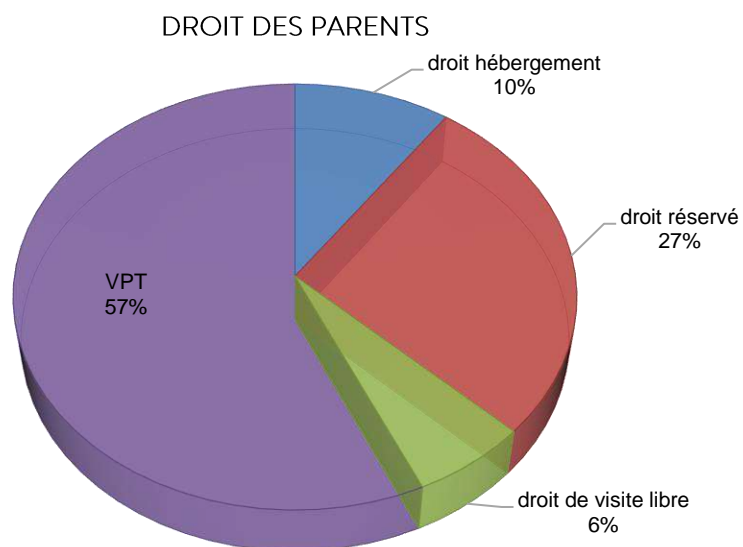
Unités	Séparé	Monoparentale	Ensemble	autre (DCD, Pupille...)	Non connue
AFR	24	11	13		
Total	24	11	13	0	0



Encore une fois à l'image des autres modalités de prise en charge sur le STD, l'AFR accompagne des enfants et adolescents issus de familles dont les parents sont séparés.

3.3. Le droit des parents

	droit hébergement	droit réservé	droit de visite libre	VPT	Sans visites et hébergements hors APJM
AFR	8	22	5	46	0
Total	8	22	5	46	0

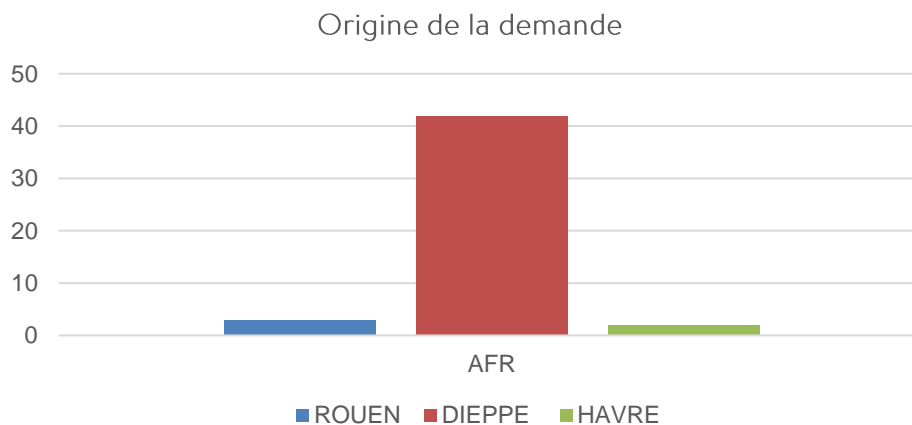


Par rapport à l'année 2021, le nombre de parents bénéficiant d'un droit de visite libre ou d'un droit d'hébergement a fortement diminué (27 en 2021 contre 13 en 2022). Alors qu'à l'inverse, les parents bénéficiant de droits de visite en présence d'un tiers voire de droits réservés sont plus nombreux (68 en 2022 contre 48 en 2021).

Ces chiffres montrent que les parents accompagnés ont des difficultés plus importantes, sur le plan social comme sur le plan de la santé, et ne laissent que peu d'espoir quant à une amélioration certaine de la situation pour envisager à terme un retour à domicile.

3.4. La situation géographique

	ROUEN	DIEPPE	HAVRE
AFR	3	43	2
Total	3	43	2



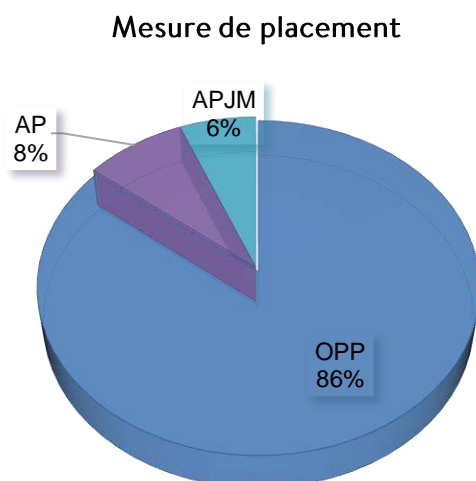
Comme les années précédentes, les jeunes accueillis en AFR proviennent très majoritairement de l'UTAS Dieppe-Neufchâtel.

3.5. Les mesures de placement et de protection

	OPP	TUTELLE	PUPILLE	AP	APJM	MESURE ADM	DAP
AFR	41			4	3		
Total	41	0	0	4	3	0	0

A l'AFR, 85% des jeunes accompagnés le sont dans le cadre d'une ordonnance de placement provisoire prise par le Juge des Enfants.

Néanmoins, pour 3 jeunes, l'accompagnement s'est fait dans le cadre d'un contrat d'accueil provisoire Jeune Majeur (APJM). L'accompagnement est alors différent car il doit se centrer sur l'apprentissage de l'autonomie, lequel est parfois bien difficile au regard du profil des jeunes suivis.

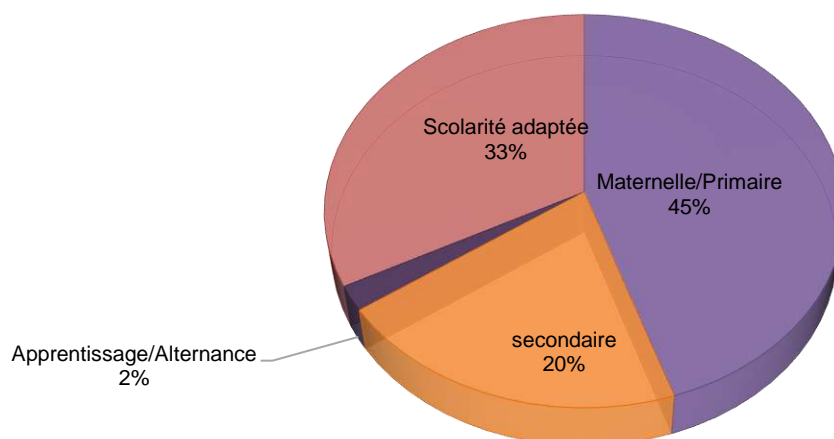


3.6. La scolarité

	Non scolarisé	Maternelle / Primaire	secondaire	supérieur	Apprentissage/Alternance	Pôle emploi/ Mission Locale	Scolarité adaptée	emploi
AFR		21	10		1		16	
Total	0	21	10	0	1	0	16	0

Pour l'année 2021, nous faisons le constat d'une augmentation du nombre d'enfants scolarisés dans le secteur médico-social (scolarité adaptée). Pour 2022, ce chiffre reste stable (18 en 2021 et 16 en 2022), et renforce les constats faits sur le profil de plus en plus complexe des enfants accueillis.

Scolarité



3.7. La santé

Unité AFR STD	Nombre de jeunes hospitalisés	Nombre d'hospitalisations	Durée cumulée d'hospitalisation
2022	5	9	192
2021	2	2	32
2020	2	2	74

A l'image des autres unités du STD, l'année 2022 a enregistré une hausse très importante du nombre de jours d'hospitalisation : 192 jours cumulés d'hospitalisation en 2022 contre 32 jours en 2021.

Ces hospitalisations de jeunes accueillis se sont également réalisées dans le secteur psychiatrique et nous montrent la fragilité, sur le plan psychique, plus importante des jeunes accompagnés en protection de l'enfance.

Avant l'hospitalisation, les jeunes concernés ont parfois fait preuve de grandes violences, difficiles à contenir d'un point de vue éducatif, surtout dans un cadre familial pour l'assistant familial.

3.8. Les prises en charges complexes

AFR STD	Nb de jeunes pris en charge en IME	Nb de jeunes pris en charge en ITEP	Nb de jeunes pris en charges en scolarité spécialisée	Total de jeunes faisant l'objet d'une double mesure
2022	9	2	8	19
2021	8	2	9	19
2020	7	2	8	17

	CMP	CMPP	MDA	Hôpital de jour	Praticiens libéraux
Total AFR STD	11	18	0	0	7

D. Accueil modulable protection de l'enfance ou service à domicile handicap (SMD, MAPA,)

1. Activité et population accueillie MAPA

1.1. Les habilitations

	Accueil Modulable	
	MAPA	SMD
2020	10	24
2021	10	24
2022	10	30

Concernant l'accueil modulable, l'habilitation a évolué au cours de l'année 2022 avec une création de 6 places supplémentaires sur le SMD à compter du mois de septembre, supposant le recrutement d'un 5^{ème} éducateur spécialisé sur l'unité (1 ETP pour 6 mesures). Annoncée temporaire au départ, cette extension sera finalement pérennisée à la fin de l'année 2022 pour une extension définitive dès le 1^{er} janvier 2023.

L'habilitation de la MAPA n'a pas évolué mais en 2022, a été travaillé projet de fusion des mesures MAPA avec les mesures SMD, laquelle sera effective pour l'année 2023.

1.2. Le nombre de journées réalisées et le taux d'occupation

	Accueil Modulable			
	MAPA		SMD	
	nb de journées	Taux	nb de journées	Taux
2020	3 132	85,60%	8 177	93,40%
2021	3 025	82,90%	8 556	97,70%
2022	14 214	90,40%	9 254	105,60%

Entre l'année 2021 et l'année 2022, les taux d'occupation réalisés dans les unités de l'accueil modulable sont en nette augmentation. Pour l'unité MAPA, cette évolution à la hausse se justifie par une meilleure identification de la mesure par les cadres de l'Aide Sociale à l'Enfance qui s'en sont donc mieux saisis, malgré un projet annoncé de fusion.

Pour l'unité SMD, cette hausse importante, pour un taux d'occupation réalisé (105,6%) bien au-dessus du taux d'occupation notifié (95%) est à mettre en lien avec la mise en œuvre de 6 mesures supplémentaires dès septembre, mesures qui n'étaient pas encore intégrées dans l'habilitation du STD.

1.3. La file active : le nombre de jeunes suivis dans l'année

		Habilitation décembre 2022	Nombre de jeunes suivis 2022
Accueil modulable	MAPA	10	22
	SMD	30	49
Total		34	71

L'investissement de la mesure MAPA par les cadres ASE et l'extension quantitative de la mesure SMD implique nécessairement une augmentation des taux de file active sur ces deux unités. En 2022, la MAPA passe à un taux de file active à 2,2 contre 1,8 en 2021. Le SMD, lui, passe à un taux de file active légèrement supérieur à 2 contre 1,71 en 2021.

2. Les mouvements

2.1. Les mouvements internes et externes

Unités	Entrées	Sorties
MAPA	16	14
SMD	26	19
total accueil modulable	42	33

En corrélation avec l'extension du nombre de mesures en 2022, le nombre d'entrées sur le SMD est plus important que les années précédentes (26 en 2022 contre 18 en 2021). En revanche, le nombre de sorties reste stable (19 en 2022 et 18 en 2021), ce qui démontre que pour un certain nombre de jeunes accompagnés sur le SMD, la mesure a été renouvelée au cours de l'année.

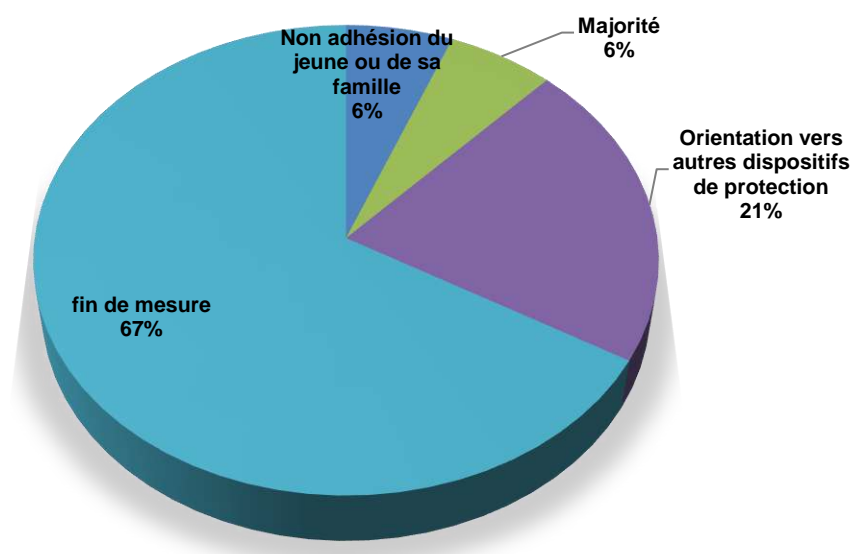
Il est à noter que, pour le SMD, nous avons fait le constat d'une augmentation importante du nombre de jours de replis nécessaires en 2021 (314 jours au total) et conduisant dans certains cas à la fin de la mesure de SMD. Cette tendance s'est inversée en 2022, avec seulement 43 jours cumulés de replis.

Pour la MAPA, pour la raison exposée précédemment, les mouvements ont été plus importants en 2022, avec 16 entrées et 14 sorties, qu'en 2021 (10 entrées et 10 sorties).

2.2. Le Motif de sorties par orientation

	Non adhésion du jeune ou de sa famille	Amélioration de la situation et objectifs atteints	Fugue prolongée	Majorité	Hôpital	Orientation vers autres dispositifs de protection	fin de mesure
SMD	2			2		7	22
MAPA	3	3		4		1	4
total	5	3	0	6	0	8	26

Motif de sortie



Sur l'année 2022, la majorité des sorties des unités MAPA-SMD s'est faite dans le cadre d'une fin de mesure.

3. Les personnes accueillies

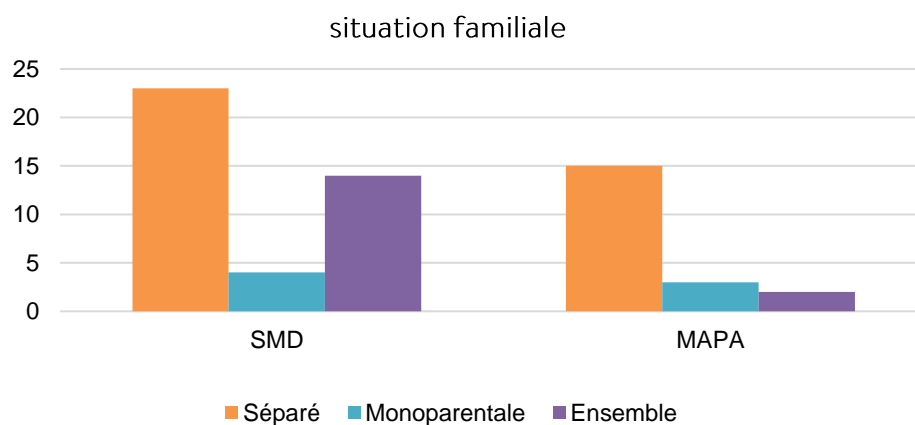
3.1. Le profil des personnes accueillies

Type d'accompagnement	Maltraitance physique ou psychologique	Carences éducatives	Conflits relationnels	Comportements à risque	Autorité parentale vacante
SMD	35	3		3	
MAPA	3	18		2	
total MAPA-SMD	38	21	0	5	0

Comme pour les unités d'hébergement, les deux motifs principaux cités à l'origine de la mise en œuvre d'une mesure de SMD ou MAPA sont des carences éducatives ou des maltraitements physiques ou psychologiques.

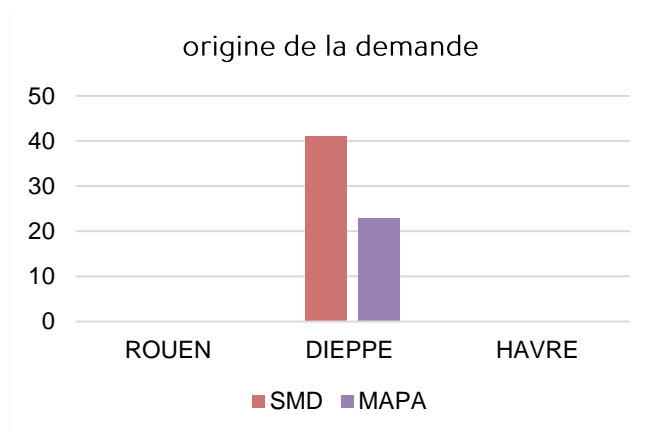
3.2. La situation familiale et les liens parentaux

Unités	Séparé	Monoparentale	Ensemble	autre (DCD, Pupille...)	Non connue
SMD	23	4	14		
MAPA	15	3	2		
total	38	7	16	0	0



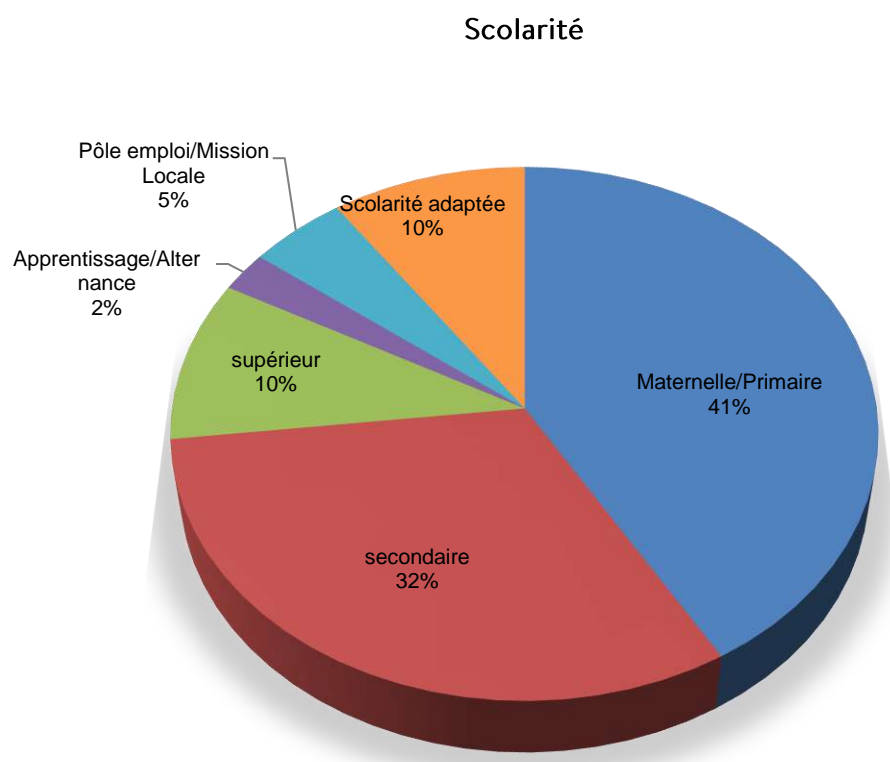
A nouveau comme sur les unités d'hébergement, qu'il s'agisse du SMD ou de la MAPA, les parents accompagnés sont séparés.

3.3. La situation géographique



Sur la situation géographique des jeunes accompagnés par le SMD et la MAPA, l'entièreté des situations provient du territoire dieppois. Il est à noter que la mesure MAPA couvre un secteur de 25 kms en périphérie dieppoise tandis que le SMD couvre la totalité du territoire de l'UTAS Dieppe/Neufchâtel. Avec la future fusion des mesures MAPA avec les mesures SMD, l'unité de l'Accueil Modulaire interviendra sur l'ensemble du secteur de l'UTAS.

3.4. La scolarité



Comme les années précédentes, la grande majorité des jeunes accompagnés dans le cadre d'une mesure MAPA-SMD est scolarisée dans le milieu ordinaire (83% contre 75% en 2021).

3.5. La santé

Unité	Nombre de jeunes hospitalisés	Nombre d'hospitalisations	Durée cumulée d'hospitalisation
Total général SMD 2022	5	6	103
2021	1	2	20

Sur le plan de la santé en 2022, le nombre d'hospitalisations est en hausse (+4) et concerne 5 jeunes accueillis en SMD. Outre l'augmentation du nombre d'hospitalisations, il faut également noter un accroissement de la durée de ces hospitalisations puisqu'elles représentent 103 jours cumulés (contre 20 jours cumulés en 2021). Les hospitalisations ayant lieu dans des unités de soins psychiatriques, la durée cumulée de celles-ci démontrent une certaine fragilité de la santé mentale des enfants et adolescents accompagnés.

3.6. Les prises en charges complexes

Unité	Nb de jeunes pris en charge en IME	Nb de jeunes pris en charge en ITEP	Nd de jeunes pris en charges en scolarité spécialisée	Total de jeunes faisant l'objet d'une double mesure
SMD STD		2	3	5
MAPA STD		1		1
Total	0	3	3	6
2021	0	4	1	5
2020	0	1	0	1

Par rapport à l'année 2021, le nombre de jeunes accompagnés par l'unité d'accueil modulable reste stable en 2022 (5 en 2021 et 6 en 2022).

E. Intervention éducative à domicile classique et renforcée

1. Activité et population accueillie

1.1. Les autorisations

	IED - IEDR
2020	10
2021	83
2022	83

Par rapport à l'année 2021, l'unité d'Intervention éducative à domicile classique et renforcée n'a pas eu de changement dans le cadre de son habilitation. L'unité fonctionne donc pour 83 mesures (63 mesures classiques et 20 mesures renforcées).

1.2. Le nombre de journées réalisées et le taux d'occupation

	IED-IEDR	
	nb de journées	Taux
2020	4 148	113,30%
2021	19 771	65,00%
2022	25 520	84,20%

Bien qu'ayant augmenté significativement entre 2021 et 2022 (+19,2%), le taux d'occupation réalisé en 2022 (84,2%) reste en deçà du taux d'occupation notifié (100%). Ce faible taux d'occupation se justifie par plusieurs facteurs :

- Une complexité sur les délais d'admission des situations dans le cadre administratif (délai entre la notification de la situation et la prise de rendez-vous pour acter l'admission avec régulièrement des familles absentes, reportant d'autant l'admission réelle),
- Sur l'année 2022, deux arrêts maladie longs sur une équipe de 4 agents, dont 1 a pu être remplacé, mais pas le 2^{ème}, impliquant une impossibilité à absorber l'ensemble des 83 mesures.

1.3. La file active : le nombre de jeunes suivis dans l'année

		Habilitation décembre 2022	Nombre de jeunes suivis 2022
IED-IEDR	IED	63	90
	IEDR	20	25
Total		83	115

En 2022, 115 jeunes ont été accompagnés par l'unité IEDR, correspondant à un ratio de file active de 1,4 (contre un ratio de 1,24 en 2021).

2. Les mouvements

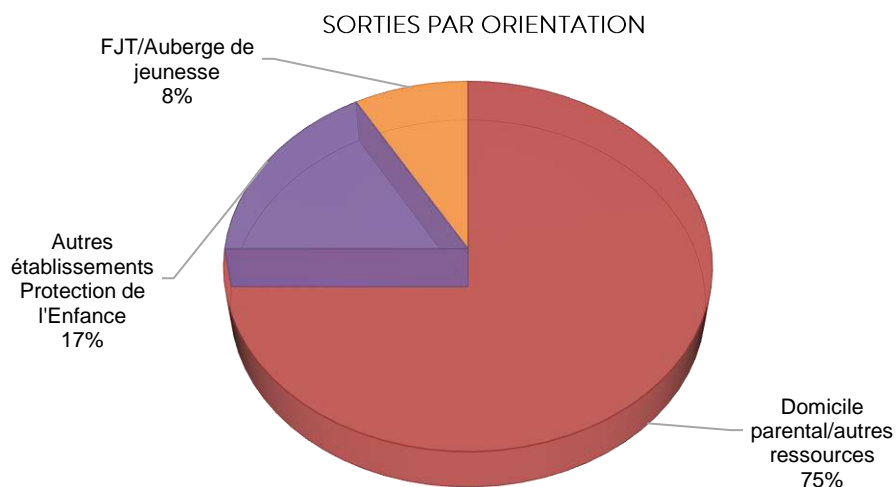
2.1. Les mouvements internes et externes

Unités	Entrées	Sortie
total accueil modulable – IED/IEDR	61	61

Alors qu'en 2021, le nombre d'entrées était deux fois supérieur au nombre de sorties en raison du démarrage de la prestation, en 2022 le ratio entre les entrées et les sorties s'équilibre sachant que les mesures sont actées pour 6 mois et renouvelables une fois.

2.2. Le nombre de sorties par orientation

Type d'accompagnement	Domicile parental/ autres ressources	Logement autonome	CHRS/ Hôpital/ ONM	Autres établissements Protection de l'Enfance	FJT/ Auberge de jeunesse	Hotel	Non connue/ autre
IED	39			7			
IEDR	9			2	1		
Total IED-IEDR	48	0	0	9	1	0	0

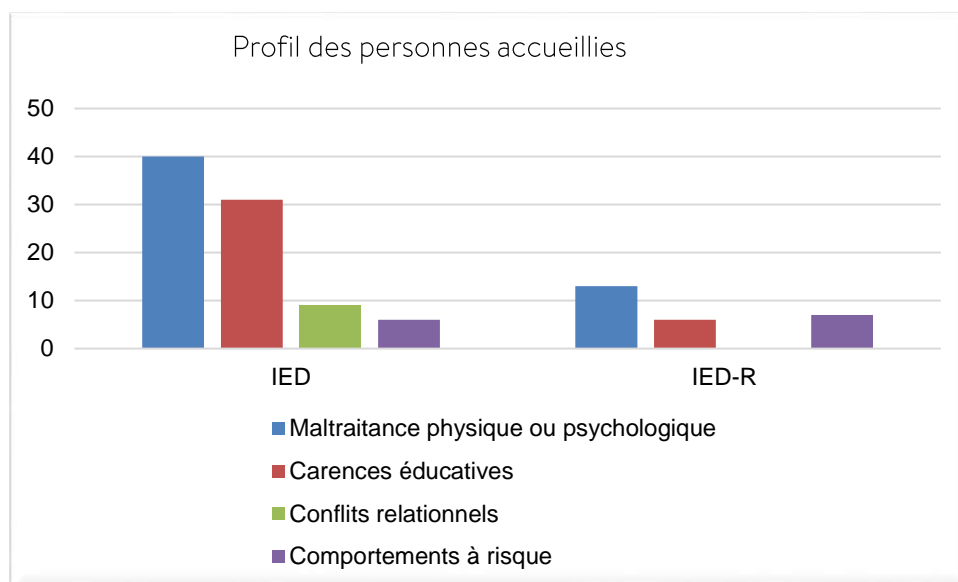


Comme l'année passée, les sorties du dispositif se font majoritairement (75%) dans le cadre du domicile parental, souvent liées à l'aboutissement positif de la mesure. Les orientations vers un placement en établissement de protection de l'enfance représentent 17%. Ces orientations peuvent être dues à une dégradation de la situation, nécessitant un placement en unité d'hébergement.

3. Les personnes accueillies

3.1. Le profil des personnes accueillies

	Maltraitance physique ou psychologique	Carences éducatives	Conflits relationnels	Comportements à risque	Autorité parentale vacante
IED	40	31	9	6	
IED-R	13	6		7	
Total IED-IEDR	53	37	9	13	0

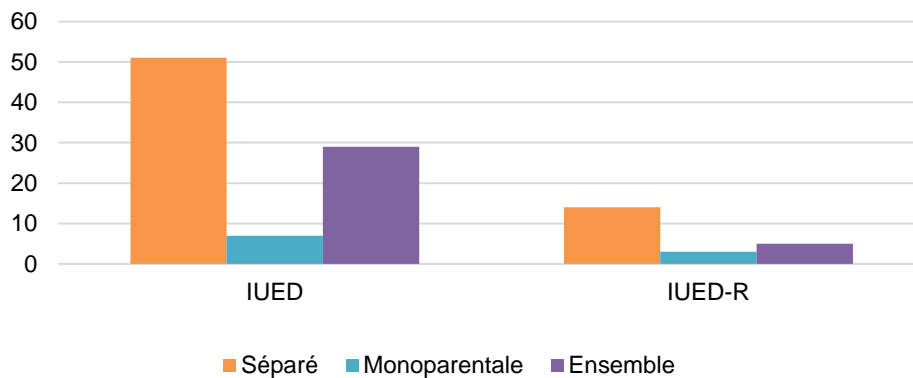


Comme pour les autres types de prestation du STD, les maltraitements physiques et psychologiques ainsi que les carences éducatives sont les deux motifs principaux de la mise en place d'une mesure classique ou renforcée d'intervention éducative à domicile.

3.2. La situation familiale et les liens parentaux

Unités	Séparé	Monoparentale	Ensemble	autre (DCD, Pupille...)	Non connue
IUED	51	7	29		
IUED-R	14	3	5		
Total IED-IEDR	118	20	52	0	0

Sur l'unité IEDR, les professionnels ont accompagné des familles dans des situations similaires aux situations familiales des jeunes placés en collectivité c'est-à-dire une majorité de parents séparés (62%), confirmant la tendance de 2021.



3.3. La situation géographique et les transports

	ROUEN	DIEPPE	HAVRE
IUED		87	
IUED-R		27	
Total IED-IEDR	0	201	0

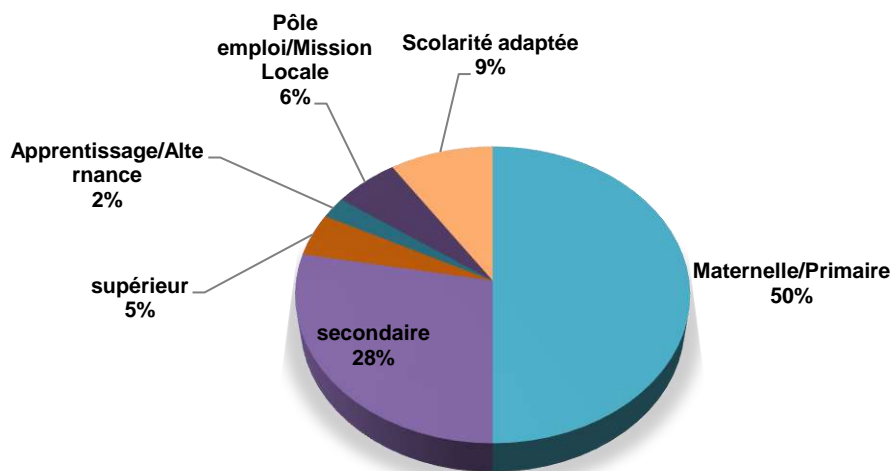
L'ensemble des situations accompagnées est nécessairement issue du territoire dieppois dans la mesure où les mesures sont prises par le Juge des Enfants de la juridiction de Dieppe et par les cadres ASE de l'UTAS Dieppe/Neufchâtel.

Néanmoins le territoire dieppois étant particulièrement vaste, le temps passé sur la route par les professionnels peut-être particulièrement important. Cela suppose une organisation territorialisée au sein d'un même territoire, ce qui est d'autant plus complexe lorsque l'équipe est sous-dimensionnée, dans un contexte RH contraint.

3.4. La scolarité

	Non scolarisé	Maternelle/Primaire	secondaire	supérieur	Apprentissage/Alternance	Pôle emploi/Mission Locale	Scolarité adaptée	emploi
IED		43	24	4	2	5	8	
IED-R	1	14	4	1			2	
Total IED-IEDR	1	57	28	5	2	5	10	0

Scolarité



Comme les années précédentes, la grande majorité des jeunes accompagnés par l'équipe de l'UIEDR est scolarisée en milieu ordinaire (83% en 2022 ; 86% en 2021).

3.5. La santé

	CMP	CMPP	MDA	Hôpital de jour	Praticiens libéraux
IED	6	9			15
IED-R	4	5	1		
Total IED-IEDR	10	14	1	0	15

Unité	Nombre de jeunes hospitalisés	Nombre d'hospitalisations	Durée cumulée d'hospitalisation
Total général 2022 AED STD	0	0	0
2021	0	0	0
2020	1	1	17

Pour l'année 2022, l'unité IEDR n'a enregistré aucune période d'hospitalisation des jeunes accompagnés.

En revanche, en 2022, nous notons qu'un nombre croissant de jeunes accompagnés par notre service l'étaient aussi par des professionnels du soin, impliquant un travail important de coordination entre les interventions éducatives et les interventions soignantes, les unes venant au soutien des autres et vice-versa.

3.6. Les prises en charges complexes

Unité	Nb de jeunes pris en charge en IME	Nb de jeunes pris en charge en ITEP	Nd de jeunes pris en charges en scolarité spécialisée	Total de jeunes faisant l'objet d'une double mesure
IED R STD	1	1	1	3
Total	1	1	1	3
2021	0	0	1	1
2020	0	1	0	1

Dans le cadre des accompagnements en IEDR, les enfants et adolescents bénéficiant d'une double mesure sont peu nombreux. En 2022, l'équipe a accompagné trois jeunes ayant à la fois une mesure de protection de l'enfance et une prise en charge notifiée par la MDPH.

II. Vie du service

A. La mise en œuvre du droit des usagers

1. La personnalisation de l'accompagnement

Le service Territorial Dieppois a fait face, en 2022, à l'absence de responsables d'unité, notamment sur les unités Transition et Accueil de Neufchâtel (depuis septembre 2021), et Arques en Ciel. Si l'intérim a été assuré par la Directrice et l'Adjoint de Direction, la charge de travail ainsi engendrée ne permet pas une optimisation de l'accompagnement des équipes éducatives.

Le rôle du responsable d'unité, chef d'orchestre de la personnalisation de l'accompagnement, est essentiel. Même si les équipes ont à cœur de bien faire dans l'accompagnement des usagers, sa formalisation reste insatisfaisante.

L'année 2023 devrait voir le retour d'un encadrement de proximité cohérent et satisfaisant.

2. Les groupes d'expression et les conseils de la vie sociale

Pour le premier semestre 2022, le groupe d'expression du STD réunissant les représentants des enfants et adolescents de toutes les unités d'hébergement s'est réuni à deux reprises, le 22 février et le 03 mai. Cette dernière a permis de préparer le conseil des usagers de l'IDEFHI auquel participe les deux représentants du STD (un représentant Petite Enfance et un représentant Adolescents). Ce CDU s'est tenu le 23 juin et avait pour thématique la participation des usagers à la vie du service et de l'institution.

Pour le second semestre 2022, le groupe d'expression du STD s'est réuni le 15 novembre avec des nouveaux représentants notamment avec l'ouverture de la structure Arques-en-ciel. Cette réunion a permis d'organiser l'élection des représentants du STD et de préparer le conseil des usagers du 14 décembre autour des thématiques liées au futur projet d'établissement (cadre de vie, activités et accompagnements par les professionnels). Malheureusement, en raison des conditions météorologiques, les représentants du STD n'ont pas pu participer au CDU de décembre.

3. L'observatoire des événements indésirables

Bilan 2022 par unité	Nombre EI	Usagers concernés
ACCUEIL	53	18
TRANSITION	48	19
FBV (jusqu'au 01/06/2022)	10	7
AFR	6	6
FOYER DE EU	20	9
MECS ADOS	54	14
PETITE ENFANCE	17	7
POUPONNIERE	3	3
ACCUEIL MODULABLE	1	1
UIED	1	1
MAPA	0	0
MECS VERTICALE (A compter de septembre 2022)	3	3
SAUD (A compter de septembre 2022)	12	8
Total 2022	229	96
Total 2021	136	70
Total 2020	108	53

L'OEI STD a été créé en décembre 2017 avec la composition suivante : Toutes les unités du service et chaque métier sont représentés au sein de cette instance. Sa composition reste stable depuis le début, signe de l'intérêt porté par les agents. Le pilotage de la démarche est assuré par l'adjoint de Direction du service.

En 2020, l'instance avait pris la décision de se réunir 3 fois dans l'année au lieu de 2, afin de se consacrer sur l'étude de thématiques ciblée et récurrentes en termes d'incident, en y associant des personnes expertes sur le sujet. L'objectif étant de définir les actions de formations à mettre en œuvre auprès des équipes éducatives.

La crise sanitaire de 2021 n'a pas permis d'atteindre cet objectif qui est reconduit pour les années à venir.

Au cours de ces trois dernières années, le nombre de transmissions de fiches d'incidents a fortement augmenté, + 59% entre 2021 et 2022.

Les unités d'hébergement accueillant un public adolescent représentent près de 73% des incidents déclarés.

Parmi les motifs de déclaration, un phénomène s'accroît, celui des incidents à caractère sexualisé, y compris au sein d'un public plus jeune. Face à cela, le partenariat avec le CRIAVS (Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles) s'est renforcé et continuera à l'être. Néanmoins, le recours au soin pédopsychiatrique nécessaire dans ces problématiques reste à être développé sur le territoire de santé dieppois.

Les trois déclarations concernant la Pouponnière sont essentiellement en lien avec des incidents domestiques sans gravité.

B. L'évolution dans les prestations et services rendus à l'utilisateur et sa famille

1. Actions d'éducation pour la santé

En 2022, comme chaque année, les deux infirmières du service ont impulsé ou appuyé des actions d'éducation pour la santé soit directement auprès des jeunes soit auprès des équipes éducatives, en se faisant le relai de conseils pour l'accompagnement de jeunes ayant des difficultés particulières : éducation thérapeutique sur l'encoprésie, sensibilisation autour du sommeil, action de régulation alimentaire ou encore sensibilisation socio-esthétique.

Cela étant, en septembre, une des deux infirmières a quitté le STD pour d'autres horizons professionnels et son remplacement n'a pu être effectif qu'à compter de janvier 2023. Cela a réduit la dynamique autour de ces actions, la seconde infirmière ayant dû adapter son organisation pour répondre aux besoins de l'ensemble du service, surtout dans le contexte d'ouverture d'une nouvelle structure.

Voici le compte-rendu d'activité de l'infirmière sur l'année 2022 :

Janvier / février :

Une nouvelle vague Covid Dentelles : aide au renforcement du Respect des mesures barrières

Février : unité Petite enfance :

- Action de sensibilisation sur l'hygiène dentaire auprès d'une fratrie,
- Accompagnement après diagnostic de surpoids auprès d'un enfant. Education thérapeutique individuelle souhaitée, rapport au corps avec répercussion esthétique mal vécue. => changement des habitudes alimentaires mis en place avec le soutien du référent, activité sportive actée. Bonne adhésion du jeune, démarche reprise au sein du CHR lors d'une hospitalisation par une diététicienne.

Mars : Covid : Cluster Mecs Ados => Aide au renforcement des mesures barrières, accompagnement Asthme auprès d'une adolescente en lien avec les professionnels de santé du secteur.

Avril : Entretien individuel sur le consentement (2 jeunes ados) et sensibilisation autour de la contraception (groupe mixte), démonstration de l'utilisation du préservatif. Echange sur les menstruations (groupe de filles) : questions, difficultés rencontrées, fournitures adaptées.

Mai : Actions sur l'hygiène dentaire chez les ados, conseils en hygiène bucco-dentaire (technique du brossage des dents/ fréquence ..) et lien avec l'estime de soi.

Juin : Pédiculose (PE) Participation active lors des actions répétées, soutien auprès des maitresses de maison.

Juillet / Août : Rééducation tubaire (système de Kit) sollicitée par un ORL du CH d'Amiens en raison d'un dysfonctionnement et dans l'attente d'une intervention pour une meilleure audition. Participation Temps de travail promotion de la santé : Présentation des capsules vidéo de socio esthétique, lien avec la thématique de l'hygiène.

Ados : début août : sensibilisation et prévention auprès d'un jeune sur le risque de dépendance à l'alcool (selon ses dires de consommation). Jeune à l'écoute et intéressé, n'a pas rencontré de difficultés sur l'unité.

Action de sensibilisation sur la photosensibilité auprès des éducateurs et Ados (Risques traitements/soleil)

Septembre à Décembre : activités soutenues aux unités des Dentelles, d'Arques la Bataille et de Neufchâtel en Bray. Sensibilisation et accompagnement des équipes éducatives du secteur d'Arques au Parcours du soin et au Circuit du médicament à l'IDEFHI.

Arques : Sensibilisation sur le Diabète et sa prise en charge en lien avec le Dr Naccache et la coordinatrice diabète (Mme Gillet)

Pouponnière : Accompagnement hebdomadaire en Hôpital de jour pour un syndrome néphrotique => vigilance / recommandations auprès de l'équipe et du parent.

Rencontre de la Déléguée Départementale 76 et membre du CA association « Epilepsie-France ». Présentation, information et questions autour de la prévention des risques au quotidien. L'association venant en soutien auprès des personnes touchées et leur entourage. En appui, « Le Livre Blanc de l'Epilepsie » proposant des mesures concrètes.

Présenté et remis au gouvernement lors du 2^{ème} Sommet National de l'Epilepsie qui s'est déroulé au Ministère de la Santé, le 25/11/22 à Paris.

Novembre : Mois sans Tabac : Sensibilisation par une campagne d’Affichage et de consultations « starter » par les médecins de l’IDFHI et l’infirmière pour une orientation, un suivi et une prévention auprès des jeunes adolescents.

Plusieurs Entretiens individuels initiés par les éducateurs des unités d’adolescents autour de la motivation, du coût et de la demande parentale => Point personnel (utilisation de l’outil Explo Tabac sur NEB)

Résultats :

- Diminution de la fréquence acceptée,
- Arrêt pour 4 jeunes de la consommation du Cannabis avec orientation de suivi,
- Reste des difficultés à accompagner dans l’effet de groupe, le besoin, l’ennui, la toxicité perçue, peur de l’arrêt et « péter un plomb »,
- Les substituts ne leur semblent pas appropriés sur du long terme mais comme moyen de diminuer.

En 2022, le travail spécifique conduit autour de la Via Affective, Relationnelle et Sexuelle (VARS) s’est poursuivi sur certaines unités d’hébergement et sera détaillé dans un chapitre ci-dessous.

2. L’ouverture sur l’extérieur et les partenariats

En 2022, le STD a poursuivi les partenariats déjà engagés depuis plusieurs années : des conventions sont ainsi établies avec la SPA, la Croix Rouge, la Cité de la mer à Dieppe...

D’autres partenariats sont établis en fonction des besoins spécifiques unité par unité. Pour exemple :

- A la pouponnière : partenariat avec la Ville de Dieppe pour l'intervention hebdomadaire d'un agent de la médiathèque pour un temps de lecture ; avec une musicothérapeute pour des ateliers à un rythme mensuel
- Sur les unités Neufchâtelloises : partenariat avec l'ESCALL, notamment dans le cadre de l'Accueil de loisirs sans hébergement ; établissement d'une convention avec la piscine pour permettre aux jeunes (les plus âgés et les plus autonomes) de venir à la piscine sans besoin d'être accompagnés par un éducateur
- Sur les unités d'Arques : à l'image de l'ESCALL, partenariat avec l'espace social Georges Thurin ; partenariat avec « Dieppe Scène Nationale » et, pour la MECS Adolescents, partenariat avec la compagnie de Théâtre AFAG (interventions reportées sur l'année 2023 en raison du déménagement de l'unité au moment du démarrage prévu des interventions en septembre).

Le STD recherche constamment à aller vers de nouveaux partenaires. Ainsi, lors de la réunion institutionnelle du 5 mai, nous avons convié l'EPIDE dont la prestation s'est récemment ouverte aux jeunes à partir de 17 ans ainsi que les professionnels de la Maison des Adolescents du territoire de démocratie sanitaire dieppois (qui s'est ouverte en avril). Avec ces deux partenaires, suite à la réunion, nous avons pu travailler conjointement sur un certain nombre de situations de jeunes sur l'année 2022.

3. Actions d'amélioration du cadre de vie des usagers et de développement durable

- Unité Accueil : 34 500 €
 - o Remplacement des portes des 2 garages (objectif de créer des ateliers « vélo »)
 - o Rénovation du studio 1^{er} étage 19 rue Cauchoise (peinture, revêtement de sols, éclairage)
 - o Pose d'un pare-ballons
 - o Réaménagement de la cour intérieure, amélioration de l'espace de jeux et sécurisation
- Unité Transition : 2 500 €
 - o Accessibilité PMR
 - o Rénovation de douches
- Foyer de Eu : 4 000 €
 - o Réaménagement de la lingerie au sous-sol
- Pouponnière : 3 000 €
 - o Création d'un deuxième espace d'activité (revêtement de sol)

4. Les faits marquants

L'année 2022 du STD a été rythmée par la fermeture du Foyer du Bois de la Ville et l'ouverture de la structure Arques-en-ciel.

Le Foyer du Bois de la Ville a fait l'objet d'une fermeture annoncée depuis plusieurs années déjà au 30 juin 2022. Cette fermeture a été progressive dans la mesure où dès le mois de janvier une des deux unités avait cessé de fonctionner (représentant 14 places sur les 28). Cette fermeture anticipée était justifiée par une sous-activité chronique et par un encadrement RH insuffisant. Celle-ci a permis de recentrer l'accompagnement auprès des jeunes présents sur la seconde unité afin de pouvoir préparer au mieux leur orientation et leur projet à l'issue de la fermeture définitive.

Au cours du mois de mars, un évènement grave entre jeunes a eu lieu sur l'unité du Foyer du Bois de la Ville générant un choc important tant pour les jeunes que pour les professionnels. Cet évènement, dans un contexte qui est plus de fermeture, a généré beaucoup d'émotions. Par ailleurs, au regard de la nature de l'évènement, une inspection conjointe par le Département et par la préfecture a été diligentée et a eu lieu au début du mois de juin. Et aboutira à la mise en place d'un plan d'actions pour prévenir ce type d'incidents sur le service.

Néanmoins, l'activité a perduré jusqu'au mois de juin, permettant de garantir les ré-orientations des jeunes soit en externe soit, pour deux d'entre eux, en interne du STD. Dès l'année 2021, les professionnels du FBV avaient été accompagnés par rapport à leur mobilité et affectation futures, et dans le cadre notamment d'une cellule de reclassement.

Pour clore la prestation spécifique du Foyer du Bois de la Ville sur le STD, une fête a été organisée le 24 juin sur le site réunissant des professionnels et des jeunes du STD, qu'ils y soient présents ou qu'ils y aient été présents par le passé.

Dans la lignée de cette fermeture, le STD a ouvert la structure « Arques-en-ciel », dénomination ayant fait l'objet d'un vote par les professionnels du service ainsi que par les jeunes dans le cadre d'une réunion du groupe d'expression. L'ouverture officielle a eu lieu au 12 septembre, avec deux mois de retard sur le projet en lui-même et une activité démarrant sur un site encore en travaux. Les admissions sur les deux unités (l'unité MECS Adolescents déménageant sur le site, les 12 jeunes présents ont suivi le déménagement), soit 24 jeunes, se sont réalisées en une dizaine de jours soit un laps de temps très court alors même que les professionnels n'avaient pas encore eu le temps de s'adapter. Les premiers mois de fonctionnement ont été difficiles malgré la présence à temps plein d'une responsable d'unités qui a d'ailleurs quitté ses fonctions à la fin du mois d'octobre 2022. C'est dans ce cadre qu'à nouveau, le STD a fait l'objet d'une inspection du Département sur le nouveau site. Dès le mois de décembre, nous constatons une

amélioration du fonctionnement sur le site, avec une adaptation des professionnels issus du FBV comme des nouveaux professionnels, notamment sur le SAUD, où l'accompagnement est pourtant spécifique.

5. La participation du service à l'élaboration du projet d'établissement

Après une évaluation du dernier projet d'établissement pour laquelle le STD s'était mobilisé en 2021, les axes du futur projet d'établissement ont été dégagés au niveau institutionnel. Des groupes de travail se sont donc constitués sur l'année 2022 sur chacune des thématiques identifiées.

Un petit nombre de professionnels du STD ont pu se rendre disponibles pour participer à ces groupes de travail et donc à l'élaboration des prochaines actions à inscrire dans le projet d'établissement. La participation du STD est néanmoins plus discrète au niveau institutionnel pour l'année 2022, en lien avec un contexte particulièrement émaillé de difficultés pour les professionnels du service.

III. Projet de service (objectifs et résultats, orientations)

A. Etat d'avancement de la mise en œuvre du projet de service, actions marquantes en 2022

De nouveau, en cette année 2022, il a été complexe de réunir les différents groupes de travail et instances permettant d'opérer un suivi et réaliser un état des lieux de l'avancement des actions du projet de service. Notamment le comité de pilotage, lequel doit en temps normal se réunir annuellement.

Néanmoins, la mise en œuvre des actions du projet de service s'est poursuivie. Certains groupes de travail ont pu se réunir.

Le suivi du projet de service sur l'année 2023 sera un axe prioritaire pour la Direction du service, travail qui sera impulsé dans le cadre du déploiement du logiciel AGEVAL mais aussi, et surtout, de la refonte du projet d'établissement suivi de la réécriture du projet de service.

B. Le plan d'amélioration continue de la qualité du service (PACQ S)

	Nombre d'actions par item	Actions achevées	Actions continues	Taux de réalisation (en %)	Actions en cours	Actions non débutées
Management et stratégie	4	1	0	25	3	0
Gestion des ressources humaines	4	1		25	3	0
Personnalisation et accompagnement	13	2	4	46,15	6	1
Démarche qualité	4	0	2	50	2	0
Gestion des risques						
Droits et participations	7	1	5	85,71	0	1
Bienveillance	2	1	0	50	0	1
Infrastructures et équipements	3	0	2	66,66	1	0
	37	6	13	51,35	15	3

Le PACQ du STD comporte 37 actions, avec un taux de réalisations de plus de 50%. Ce taux, relativement faible, est identique à 2021.

Un travail d'accompagnement de la Direction des Politiques d'Accompagnements est en cours pour améliorer le suivi des actions à mener, notamment via le logiciel AGEVAL.

C. Le plan d'actions Vie Affective Relationnelle et Sexuelle

Projet Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (VARS)

Plan d'actions STD – 2021/2022



Formalisation de la VARS au niveau du service

- Diffusion des recommandations VARS IDEFHI =>En réunion d'équipe de Direction en janvier 2022 puis auprès des équipes par le cadre de l'unité.

Formation des professionnels

- Formation des professionnels « accompagner et soutenir les professionnels dans la conduite du changement » organisée fin 2020/début 2021 dans le cadre du passage à la mixité d'une unité (Transition, à Neufchâtel en Bray) :

La formation à destination de 12 professionnels, organisée les 14 et 15 Décembre 2020, 7 et 8 Janvier et 2 Février 2021, dispensée par l'ONM. Descriptif de la formation :

- o Prendre conscience et confronter ses représentations sur le genre,
- o Identifier l'impact d'une approche basée sur la collaboration,
- o Soutenir la motivation des individus à changer via le counselling,
- o Connaître les outils mobilisables pour développer l'empowerment,
- o Formation en Santé sexuelle des professionnels fin 2021.

La formation à destination de 8 professionnels a été organisée les 20 et 21 septembre et 20 octobre 2021: Dispensée par l'AIUS (Association Interdisciplinaire post-Universitaire de Sexologie), la formation est financée via l'ANFH (<https://aius.fr/>).

La formation abordait les bases théoriques et fondamentales en Santé Sexuelle et consacrera un volet spécifique autour des pratiques professionnelles.

Actions à destination des publics

- Dans le cadre du financement ARS, une intervention de l'ONM a été réalisée auprès d'un groupe de jeunes de la Transition à Neufchâtel.

Il s'agissait d'un atelier sur 5 séances animé par une infirmière et une psychologue de l'ONM. L'atelier a eu lieu entre Mars et Juin 2022. 7 jeunes ont participé à l'atelier.

Détail de l'atelier:

- **Séance 1:** présentation par le biais d'activité "brise-glace" et création d'un climat de confiance.
→ qu'est-ce que l'acte sexuel ? quelle vision en ont les jeunes ? // outils d'animation = cartes « déroulé de l'acte sexuel »

- **Séance 2 :** intervention sur l'anatomie, la connaissance du corps et les genres masculin et féminin

→ comment est notre corps ? où se trouve les organes ? A quoi servent-ils ? // outils d'animation = photo-expression

- **Séance 3 :** intervention sur les Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et sur la contraception

→ quels sont les risques ? Comment se protège-t-on ? // outils d'animation = info/intox, jeu de la ligne, séquence préservatif

- **Séance 4 :** intervention sur l'estime de soi, le respect du corps et l'intimité (jusqu'à la pornographie)

→ que peut-on partager avec les autres ? Quand et comment dit-on « non » ? // outils d'animation = jeux pédagogiques

- **Séance 5 :** intervention participative d'approfondissement sur la notion de « consentement »

→ création d'une œuvre sur le consentement qui pourra ensuite être exposée au sein de la structure (affiche, exposition...)

Temps de sensibilisation et d'échange à destination des professionnels

- Intervention Nathalie BOULET, chargée de mission promotion de la santé de l'IDFHI ? en réunion de direction le 27/09/21 ?
- La reconduction du partenariat avec l'ONM est en cours de finalisation.

Conclusion : Perspectives

Le Service Territorial Dieppois poursuit, d'années en années, la réalisation des projets immobiliers d'envergure. En 2022, se sont achevés les travaux pour l'ouverture de la structure Arques-en-ciel, en septembre, et ceux des locaux rue Boucher de Perthes à Dieppe où s'installeront sur le premier trimestre 2023 les équipes de l'AFR, de l'IEDR et du SMD.

En 2023, se poursuivra également le projet immobilier de Saint-Nicolas d'Alhiermont, avec un début des travaux de réhabilitation sur le premier trimestre également. Sur l'année 2023, devra se poursuivre le travail d'accompagnement des professionnels et des jeunes pour l'investissement des nouveaux locaux, prévu à la fin d'année 2024.

Au-delà des projets immobiliers permettant l'amélioration des conditions de lieu d'accueil pour les enfants et les adolescents mais aussi des conditions de travail pour les professionnels, le STD poursuivra la dynamique engagée autour des partenariats pour étayer les équipes dans leurs accompagnements, et continuer de garantir la qualité de ceux-ci.

Sur le plan des ressources humaines, l'équipe d'encadrement de proximité devrait pouvoir se stabiliser pour sécuriser davantage les équipes éducatives et les parcours des jeunes. Cela devrait permettre également de pouvoir travailler de nouveau sur des projets structurants au niveau du service, axe important à l'aune du futur projet d'établissement qui impulsera de nouvelles actions à engager.

